



**VOUS PROPOSE**



**RAID 62/80 de la somme  
à la côte d'opale**

Votre séjour est du vendredi soir au dimanche

## **Accueil a partir de 17h00 le vendredi 18/04 2019**

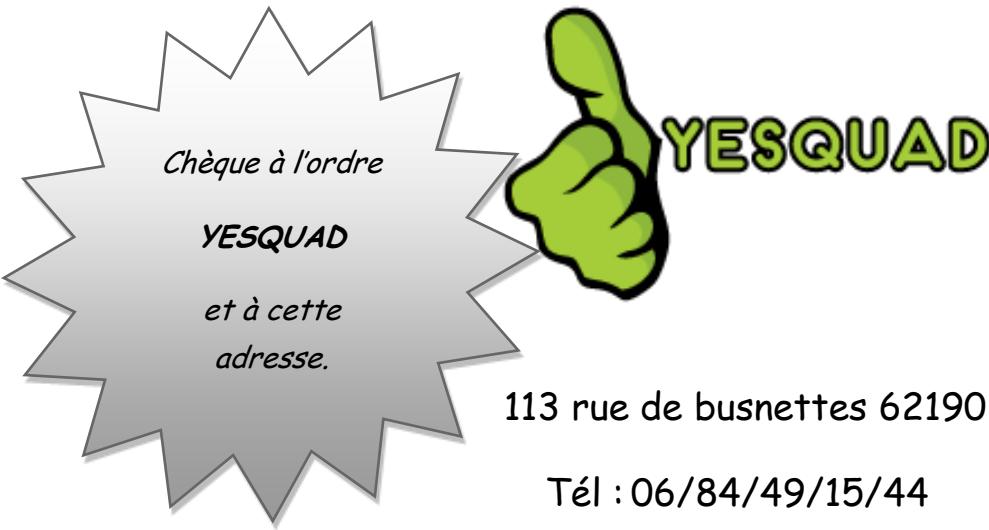
- Affectation des hébergements.
- Repas

### **Samedi 19 avril.**

- Le petit déjeuner
- Départ de la randonnée
- Repas de midi
- Retour vers 18h00(aléatoire selon les pannes et météo)
- Repas

### **Dimanche 20 avril.**

- Le petit déjeuner
- Départ de la randonnée
- Repas de retour vers 12h30 (aléatoire selon les pannes et météo) Fin du séjour vers 15h00
- Repas de fin de séjour



113 rue de busnettes 62190 LILLERS

Tél : 06/84/49/15/44

Vos coordonnées :

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TEL : ..... EMAIL : .....

Votre Quad/ssv ou Motos:

MARQUE : ..... TYPE : .....

IMMATRICULATION : ..... ASSURANCE : .....

*(Merci d'utiliser 1 feuille par machine)*

Inscription pilote	260€/personne	
Inscription passager	160€/personne	
	TOTAL	

## 19/20 AVRIL 2019

Votre séjour est du vendredi soir au dimanche  
**en MOBILHOME ou CHALET et RESTAURANT**  
2 jours d'aventures et de tourismes entre SOMME et COTE D OPALE

**260euros/pilote-160euros/ passager**

- 2 nuitées
- 2 petits déjeuners
- 2 repas soir
- 2 repas midi en auberge

**• Encadrement par guides diplômés**

### Règlement

**en 2 chèques de 50% chacun envoyés avec le bulletin**

**Le 1<sup>er</sup> encaissé dès réception, avant le 22 Mars**

**Le second encaissé le 01 avril**



## DECHARGE PROPRIÉTAIRES DE QUADS

Date & Nom :

Entre la SAS YESQUAD (le prestataire) et le propriétaire d'un quad personnel dénommé ci-dessus, il est convenu ce qui suit :

1) Tous les participants seront obligatoirement accompagnés par un guide diplômé de la SAS YESQUAD

**2) Consignes de sécurité :** Le participant déclare être en bonne santé physique et n'être atteint d'aucune maladie à l'encontre de l'activité choisie (telle une maladie cardiaque, épilepsie, sciatique, allergie ou autre ...), ne pas être enceinte et n'être sous l'emprise d'aucun produit médicamenteux ou stupéfiant, drogue ou alcool, pouvant nuire à sa vigilance ou susceptible de modifier son comportement. YESQUAD se réserve le droit d'effectuer un contrôle et d'interdire l'accès aux activités sans effectuer le remboursement de celle-ci. Le cas échéant je signale en bas de page mon problème de santé. Les participants attestent donc n'avoir aucune contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives et si cela s'avère YESQUAD se décharge de toute responsabilité. Tout participant reconnaît que la pratique du quad est une activité qui présente certains risques et il en accepte toutes les conditions. YESQUAD ne pourra être tenu comme responsable pour tout accident survenu à la suite de fautes individuelles. Aucune poursuite ne pourra être envisagée de la part des pratiquants ou de leurs ayants-droit. Tout comportement contraire aux consignes formulées par notre encadrant pourra entraîner son exclusion de l'activité, sans obtention de quelque remboursement. Tout incident mécanique imprévisible par nature, ou résultant d'une utilisation non conforme, ne pourra donner lieu à remboursement. Le participant certifie écouter les instructions et recommandations données et s'engage à les respecter ainsi que les consignes de sécurité inculquées par l'animateur, de même que ce règlement dont il a pris connaissance. Le conducteur possède OBLIGATOIREEMENT le permis B (Auto) ou A(moto)sans être sous le coup d'une suspension ou d'une annulation de permis et s'engage à respecter le code de la route.

Le participant s'engage à avoir réglé la totalité des prestations retenues AVANT la randonnée. Aucun remboursement ne peut être effectué, quelles qu'en soient les raisons. Le conducteur déclare qu'il assume le cas échéant la responsabilité du passager ou accompagnant. Les enfants peuvent participer uniquement en passager. L'âge minimum est de 10 ans. Il doit être obligatoirement accompagné d'un adulte, ce dernier en a l'entièvre responsabilité.

3) Assurances : Le prestataire est assuré en responsabilité civile pour tout incident qui surviendrait d'un défaut de matériel. Une assurance individuelle accident est souscrite par la SAS YESQUAD, le participant reconnaît avoir lu les conditions, tout incident ou accident survenant sur lui-même ou à un autre participant par manque de sérieux ou de vigilance de la part du participant reste à sa charge. En cas d'accident, dommages à autrui, aux biens ou d'un tiers, pour des cas IMPUTABLES à la SAS YESQUAD, la responsabilité de celle-ci se limite exclusivement à la couverture prévue par la compagnie d'assurance. La SAS ou son représentant n'est pas responsable des accidents, dommages aux biens ou aux personnes en cas de négligence, d'imprudence et/ou de conduite téméraire du conducteur et/ou du passager. De ce fait, tout dommage occasionné aussi bien physique que mécanique sera à votre charge. Que la SAS YESQUAD ou ses représentants déclinent toute responsabilité en cas de vols, dommages corporels ou matériels. Aucune réclamation, ni recours ne seront engagés à l'encontre de la SAS ou de ses représentants.

### 4) CHARTE de YESQUAD :

**Respect des autres :** J'ai toujours une vitesse adaptée, je ralenti si je croise un promeneur, un randonneur, un agriculteur, un chasseur, un VTT, je coupe mon moteur si je croise un cavalier.

**Respect des règles :** Je respecte le code de la route, je respecte la législation en vigueur concernant les randonnées en quad. Je ne double pas, je reste à la place que l'on m'a indiquée au sein de la file et je garde mes distances. Je respecte les consignes du Guide.

**Respect de l'environnement :** Je ne passe pas par les chemins ou dans les endroits qui me sont interdits, je ne fais pas de hors-piste et ne fais pas de dérapages qui pourraient abîmer les chemins, je ne roule pas au bord de l'eau et je ne traverse aucun ruisseau ni plan d'eau, lorsque je croise des animaux sauvages ou des troupeaux je ralenti mon allure, tant que faire se peut, je ramasse les déchets que je pourrai rencontrer lors de mon passage.

**Respect des règles de sécurité :** J'attache mon casque et porte des gants, j'ai une tenue adaptée à la randonnée (manches longues, chaussures fermées, pantalon long) ainsi qu'à la météo, je garde toujours une vitesse adaptée en toute circonstance.

Je reconnaissais avoir pris connaissance de la Charte de YESQUAD et de la respecter. L'organisateur se réserve le droit d'interrompre la randonnée à tout moment ou d'exclure un participant ou un groupe si le comportement met en péril leur santé ou le matériel. Le non-respect de la présente ou des consignes de sécurité et/ou du matériel fourni autorise le prestataire à stopper l'activité du participant à tout moment, sans que le participant puisse prétendre à aucun remboursement. La réservation auprès de YESQUAD implique d'avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessus et d'en accepter sans réserve toutes les clauses.

**Annulation :aucuns remboursements ne sera effectués, il vous appartient d'avoir recours à votre assurance annulation personnelle.**

**SIGNATURE avec la mention « lu et approuvé »**